

1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 G / TT

1 - 2 - 3 - 4 TQ / P

7P

- **Période 1:** du 3 septembre au 16 novembre 2018
Conseils de classe les 20, 21 et 22 novembre 2018
Remise des bulletins au plus tard le 28 novembre 2018
 - ☞ Réunion de parents le **lundi 3 décembre** de 16h30 à 19h00
- **Bilans :** du 13 au 21 décembre 2018

Réunion de parents le **vendredi 18 janvier 2019** de 16h30 à 19h00 (sur RDV)
- **Période 2:** du 19 novembre au 1^{er} mars 2019
Conseils de classe les 13, 14, et 15 mars 2019
Remise des bulletins au plus tard le 22 mars 2019
 - ☞ Réunion de parents le **jeudi 28 mars 2019** de 16h30 à 19h00 (sur RDV)
- **Période 3:** du 11 mars au 31 mai 2019

5 - 6 TQ

5 - 6 P

- **Période 1:** du 7 septembre au 16 novembre 2018
Conseils de classe les 20, 21 et 22 novembre 2018
EAC: semaine du 19 novembre 2018
Remise des bulletins au plus tard le 28 novembre 2018
 - ☞ Réunion de parents le **lundi 3 décembre** de 16h30 à 19h00
- **Période 2:** du 19 novembre au 1^{er} mars 2019
EAC: semaine du 11 février 2019 (**Sauf 6P Equitation – semaine du 24 avril 2019**)
Conseils de classe les 13, 14, et 15 mars 2019
Remise des bulletins au plus tard le 22 mars 2019
 - ☞ Réunion de parents le **jeudi 28 mars 2019** de 16h30 à 19h00 (sur RDV)
- **Période 3:** du 11 mars au 31 mai 2019
EAC: semaine du 27 mai 2019

Bilans / Examens

Décembre : 1C / 2C : période du 18 au 21 décembre 2018
2^{ème} et 3^{ème} degré général : période du 13 au 21 décembre 2018

Juin : 1^{er} degré : période du 17 au 20 juin 2019
2^{ème} et 3^{ème} degré : période du 11 au 20 juin 2019
CEB / CE1D / CESS : du 14 au 20 juin 2019

STAGES

Chimie :

- 5ème TQ : stage d'observation du 23 au 26 avril et le 29 avril (5 jours ouvrables)
- 6ème TQ : stage effectif du 18 mars au 5 avril (15 jours ouvrables)

Horticulture :

- 5ème TQ et Pro : stage effectif en production herbacée du 23 avril au 3 mai (8 jours ouvrables)
- 6ème TQ et Pro : stage effectif en parcs et jardins du 18 mars au 5 avril (15 jours ouvrables)

Secrétariat :

- 5ème TQ : stage d'observation du 23 au 26 avril et le 29 avril (5 jours ouvrables)
- 6ème TQ : stage effectif du 18 mars au 5 avril (15 jours ouvrables)

Equitation :

- 5ème Pro : stage effectif du 15 avril au 19 avril (5 jours pendant les congés) et du 23 avril au 3 mai (8 jours ouvrables)
- 6ème Pro : stage effectif du 25 avril au 5 avril (10 jours ouvrables) et du 8 avril au 12 avril (5 jours pendant les congés)
- 7ème Pro : stage effectif du 18 avril au 5 avril (15 jours ouvrables) et du 8 avril au 12 avril (5 jours pendant les congés)

DATES A RETENIR

Journée portes ouvertes le samedi 11 mai 2019

Classes ouvertes – Ateliers : date à déterminer

PROJETS

Stage des EC : du 25 février au 1^{er} mars 2019

Stage des options « Arts de la Parole » : du 15 au 22 février 2019

Stage des 6G/TT : du 18 au 22 février 2019

Addendum au règlement des études

- Au premier degré, les cours soumis à un examen en première session sont :
En 2C/2S : **mathématiques, français, langues modernes, sciences (CE1D)**
- Au 2^{ème} et 3^{ème} degré de l'enseignement général, les cours soumis à un examen en première session sont : **mathématiques, français, langues modernes, histoire, géographie (3^{ème}) et les cours de l'option.**

- Le conseil de classe peut imposer un examen de passage dans les cours où l'élève n'a pas obtenu 50% des points au total de l'année, y compris dans les cours non soumis à un examen en juin.
- Les cours à 1h/semaine sont évalués en évaluation continue selon le même principe que les cours philosophiques et d'éducation physique.

Pour ceux-ci, à l'issue de la 3^{ème} période, le conseil de classe peut imposer une épreuve en juin :

- Soit pour un cours dont le pourcentage total des cotes du bulletin est inférieur à 50%
 - Soit pour un cours pour lequel une cote n'a pas pu être attribuée au minimum à une période de bulletin.
- Le système des dispenses ne sera pas pratiqué.
 - La pondération entre le(s) bilan(s) et les contrôles est : 50% - 50%
 - Les UAA seront évaluées au terme de chaque UAA et les points seront intégrés aux points des bilans.

Les règles en vigueur dans l'enseignement général de transition sont appliquées pour le 2^{ème} et le 3^{ème} degré de l'enseignement technique de transition.